

Un rabais aux utilisateurs de «Gastrovert Private»

ÉCOLOGIE L'assemblée générale de la SATOM a accepté que les communes qui utilisent les récupérateurs de restes alimentaires se voient facturer 40 francs de moins pour l'incinération de leurs déchets.

PAR **ROMAIN.CARRUPT@LENOUVELLISTE.CH**



Salvan s'est équipée de cinq points de collecte Gastrovert, à la fin de l'année 2018. LE NOUVELLISTE

Les communes affiliées à la SATOM qui utilisent les récupérateurs de restes alimentaires «Gastrovert Private» paieront moins cher pour l'incinération de leurs déchets: 70 francs la tonne, contre 110 jusqu'à présent.

Jeudi, l'assemblée générale de l'usine d'incinération située à Monthey, et détenue par 34 communes valaisannes et 43 vaudoises, a accepté à 62% ce rabais. Le conseil d'administration proposait cette remise. Les incinérateurs ont intérêt à ce

77 000

Francs

C'est le bénéfice enregistré par la SATOM en 2018, contre 46 000 pour l'année précédente.

que de l'eau des aliments, qui complique l'exploitation des grands fours, ne se retrouve pas dans les sacs blancs. Sur les 34 communes valaisan-

nes membres de la SATOM, douze offrent déjà à leurs citoyens des points de récolte pour leurs restes d'aliments. Plusieurs autres s'y intéressent. Saillon, Isérables et Bovernier installeront prochainement les fameuses poubelles marron.

Bénéfice de 77 000 francs

Par ailleurs, la SATOM a présenté un bénéfice de 77 000 francs en 2018, contre 46 000 lors du précédent exercice. La taxe au sac introduite en Valais le 1er janvier 2018

n'a donc pas préterité les finances de l'entreprise valdovalaisanne, même si elle explique, en grande partie, la diminution de 12,5% du volume total incinéré.

«De nombreux déchets qui ne se retrouvent pas dans les sacs-poubelles nous parviennent par le biais des déchetteries, des centres de tri et des entreprises privées», a développé le directeur, Daniel Baillifard. L'an dernier, 66 683 tonnes de matière incinérable ont brûlé dans le grand four de la SATOM.